

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le lundi 8 mai 2017 à 20h.00 sur un avis du Président daté du 27 avril 2017.

Salle du Conseil Municipal, Mairie de Jussy

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2017
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications générales du maire et des adjoints
4. Comptes de la commune de Jussy 2016. Présentation et questions
5. Adoption des comptes communaux 2016. Délibération
6. Adoption des crédits budgétaires complémentaires 2016. Délibération
7. Fonctionnement de la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement. Rapport succinct
8. Adoption des comptes 2016 de la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement. Résolution
9. Comptes du GIPE à Meinier. Information
10. Fonds Intercommunal (FI). Résolution éventuelle
11. Rapport des Présidents de Commissions et de l'Exécutif sur les affaires en cours
12. Divers

Séance ouverte à 20h00

Séance levée à 22h00

Présidence de séance : Eric Grand, Président du Conseil Municipal

Secrétaire du Conseil Municipal : René Beaud

Présents: Anne-Françoise Morel, Maire. Denis Chenevard, Adjoint

Patricia Crousaz Pantet (20h05), Isabelle Dürr, Catalina Kauz, Alain Magistra, Géraldine Mathieu, Camille Pinget, Myriam Rivollet, Olivier Sommer, Grégoire Stoky, Deborah Wegmuller, Conseillers Municipaux

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2017

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2017

- 5108 M. le Président, Eric Grand ouvre la séance à 20 heures.
Il excuse M. Philippe Othenin-Girard, Adjoint.
Il propose à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal du 3 avril 2017.
Mme Catalina Kauz demande la correction du nom de la Commission qui figure en page 5 ainsi que sur le site internet.
Point no. 5099 : M. Alain Magistra et Mme Myriam Rivollet demandent d'ajouter le mot démission avant M. Richard Mc Allister.
Après ces diverses remarques, le PV est approuvé.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du
bureau du Conseil
Municipal

5109 M. le Président a reçu un courrier de M. Eric Vuagnat concernant le bruit du stand de tir.

Les travaux qui ont été réalisés occasionnent toujours des nuisances.

Écho du bruit dans les caissons métalliques.

Manque de panneaux anti-bruit.

Demande un changement des horaires durant les congés.

A ce jour, 260 tireurs viennent à Jussy. (160 tireurs en 2012)

En 2018 : le stand de tir de Bernex fermera ses portes.

Le Président présente un résumé par rapport au bruit du stand tir.

En 2016, un courrier avait été adressé par M. Eric Vuagnat et d'autres voisins.

Les balles ne vont plus se loger dans la butte, elles tapent dans la tôle et causent une forte résonance pour les voisins latéraux.

(jusqu'au Petit-Lullier)

L'assainissement réalisé à ce jour semble donner satisfaction mais malheureusement le bruit est amplifié.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire intervient au sujet des deux lettres reçues en 2016 et 2017. Des travaux ont été réalisés. Le Président de la Commission des travaux informe le Conseil Municipal que ce sujet a été étudié en Commission. Les carabiniers ont reçu des subventions de l'Etat et de la Commune pour effectuer ces premiers travaux. Ceux-ci ont été réalisés selon les directives d'un acousticien. La correction de cette acoustique est estimée à CHF. 13'500.00.

La Commission des bâtiments a délivré un préavis favorable afin de réaliser la correction de cette acoustique et régler définitivement ce problème pour donner satisfaction aux voisins. M. le Président confirme qu'il s'agit d'un mur isolé qui contient de la laine de verre et du treillis.

Mme Myriam Rivollet aimerait savoir si d'autres personnes sont intervenues par rapport à la première lettre reçue.

Cette fois-ci, M. Eric Vuagnat est l'unique personne à avoir signé ce courrier. M. le Président note que M. Eric Vuagnat a effectué une relance par rapport à son premier courrier.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire relève qu'elle entend du bruit lorsqu'elle se trouve sur sa terrasse mais qu'elle n'est pas gênée.

Mme Myriam Rivollet fait remarquer que le stand de tir est installé à cet endroit depuis de nombreuses années et que M. Eric Vuagnat était tout à fait au courant de cette situation. Elle dit que ce bruit ne la dérange pas.

Mme Géraldine Mathieu et Mme Myriam Rivollet souhaiteraient mandater un expert sur le sujet.

En effet, l'acousticien n'est jamais revenu sur place suite à ses conclusions qui ne semblent pas satisfaisantes. Les carabiniers sont les maîtres d'ouvrages confirme M. René Beaud. Il semblerait que la participation de la Commune est de CHF 2'000.00 et que le solde serait couvert par la subvention cantonale. L'Exécutif est d'avis de réaliser ces travaux afin d'offrir une nette amélioration à la situation qui prévaut.

Mme Isabelle Dürr demande que la responsabilité de l'acousticien soit engagée, elle invite l'Exécutif à lui envoyer un courrier recommandé.

Le Président partage cet avis.

Au sujet des travaux à réaliser, le Président mentionne à l'Assemblée que ces derniers sont bien inscrits au budget 2017.

La Commission ainsi que le Conseil Municipal sont à priori favorables à l'exécution des travaux. Le Président invite l'Exécutif à réfléchir s'il ne serait pas judicieux de changer les horaires des gros calibres, de trouver un compromis et permettre aux voisins de profiter aussi de leur samedi.

M. René Beaud rappelle les horaires actuels et ajoute que l'assainissement devrait se réaliser. Dans une 2ème phase, les horaires pourraient être revus.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire confirme que les travaux seront effectués avec le budget prévu. M. Eric Vuagnat doit être au courant qu'il y aura toujours un peu de bruit.

Elle revient sur le fait que les horaires ont déjà changé par le passé.

M. René Beaud attend une réponse de l'Etat au sujet de la subvention qui devrait arriver le mardi 9 mai 2017.

M. le Président va répondre à ce courrier et ajoute que l'Exécutif fera également une lettre à M. Eric Vuagnat.

Le Conseil Municipal s'étonne que l'adresse de domicile de M. Vuagnat ne soit pas basée à Jussy mais en Valais. Qu'en est il de la question fiscale?

Suite à ces nombreuses discussions, en fonction des efforts déjà consentis et pour clore définitivement ce dossier, le Conseil Municipal, sous proposition de M. Denis Chenevard, Adjoint décide à l'unanimité de demander aux maîtres d'ouvrages de réaliser ces travaux à leurs frais.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le lundi 12 juin 2017 à 19h00 et non le lundi 5 juin 2017. (Pentecôte) Un repas aura lieu à 20h30 après la séance.

Communications générales du maire et des adjoints

Communications générales du Maire et des Adjoints

5110 Mme Anne-Françoise Morel, Maire

A ce jour : 1287 habitants - 19 chômeurs - 29 demandeurs emplois.

La redevance annuelle SIG annoncée sera de CHF 74'836.30 pour l'année 2016. Elle est basée sur la distribution d'énergie électrique des consommateurs établis dans la Commune de Jussy. (Article 32 de la LSIG 2 35 qui stipule la « redevance s'élève à 15% des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur le territoire de la Commune, encaissées pendant l'exercice considéré ».)

L'adresse postale, Chemin du Petit-Sionnet 36 se trouve désormais sur la Commune de Meinier. Pour la Route de la Renfile, deux adresses passent de Jussy à Presinge.

La Commune de Gy n'a pas accepté les changements d'adresses postales qui la concernaient.

Pompiers : reçu le rapport sur l'inspection de la compagnie. Selon Mmes Géraldine Mathieu et Anne-Françoise Morel qui étaient présentes, tout s'est bien déroulé. Des petites corrections sont à apporter. Nominations au 1er juillet 2017 du Caporal Alexandre Brunner au grade de Fourrier et du Caporal Sébastien Gassmann au grade de Sergent-Major.

Une borne hydrante devrait être installée au bas de la Route de Lullier à côté du hangar de M. Jean-Jacques Wegmuller afin d'assurer la défense incendie des deux hangars construits le long du Chemin de la Vigne à Jean. Une clé de répartition devra être trouvée entre la Commune et les trois propriétaires. Une subvention cantonale est à toucher. Le coût de l'installation d'une borne hydrante peut être estimé à CHF 12'000.00 environ.

M. Denis Chenevard, Adjoint

Swisscom : Amélioration du débit internet. Les contrats ont été signés ce jour, lundi 8 mai 2017.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire affirme que ce montant ne figure pas au budget. A noter qu'un dépassement sera prévu et qu'une délibération sera votée.

Le Président prend la parole et demande si le montant de CHF 115'000.00 est correct ou pas. Cette somme est confirmée.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire intervient :

Swisscom participe aux frais liés au village de Jussy. La partie de Monniaz, Sionnet et Renfile est à la charge de la Commune.

Le Président aimerait que nous donnions la possibilité aux privés de pouvoir effectuer le « dernier mètre » en fibre optique, s'ils le désirent et ceci à leur charge.

M. René Beaud note qu'il y aura une augmentation du débit pour les différents hameaux et qu'il n'y a pas besoin d'effectuer des interventions chez les privés.

Le Président souhaite que l'Exécutif écrive une lettre aux privés pour leur permettre de prendre contact avec Swisscom.

Passage de la petite faune sur la Route de Monniaz : travaux à réaliser.

Un rendez-vous a eu lieu ce matin 8 mai 2017. La Commission devra délivrer un préavis. M. Denis Chenevard, Adjoint propose de prolonger ces derniers depuis le Château-d'eau à l'entrée des bois et de la sortie des bois jusqu'à la douane de Monniaz.

Le Président confirme que la Commission est favorable à ce projet.

M. Denis Chenevard, Adjoint et Mme Anne-Françoise Morel, Maire apportent les précisions suivantes :

Les travaux devraient débuter cet automne. Les mois de novembre-décembre posent un problème avec l'humidité et les batraciens.

L'organisation de la circulation est à planifier.

Estimation du coût des travaux : entre CHF 500'000.00 et CHF 1'000'000.00 environ.

Mme Anne Françoise Morel, Maire ajoute que la Commune financera une partie des travaux envisagés. M. Grégoire Stokly intervient sur les fréquentes coupures d'électricité à Monniaz.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire est tout à fait consciente de ce problème.

Le Président pense qu'il faudra voter un crédit d'investissement.

La Commission va étudier les devis car elle est favorable à ce projet. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal du 12 juin 2017 pour autant que M. Denis Chenevard, Adjoint présente le devis général préalablement à la Commission.

Comptes de la commune de Jussy 2016. Présentation et questions

Comptes de la
Commune de Jussy
2016. Présentation et
questions

- 5111 Mme Anne-Françoise Morel, Maire donne la parole au Président de la Commission des Finances, M. Alain Magistra.
La Commission des Finances s'est réunie le mardi 24 avril 2017.
Il donne lecture du rapport de sa Commission qui préavise favorablement ces derniers qui ont été audités par notre fiduciaire.
Le bénéfice de cet exercice est de CHF 737'000.00.
Le rapport a été signé par M. Alain Magistra et Mmes Myriam Rivollet, Patricia Crousaz Pantet.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire apporte les compléments suivants :

l'ensemble des amortissements ont été enregistrés. Les gros montants en dépassements correspondent aux amortissements complémentaires. Le traitement des déchets est en dépassement alors que les frais de ramassages sont plus faibles. Une intervention des lignes budgétaires en est la cause. Pompiers : dépassement de CHF 5'000.00 car une borne d'incendie a dû être remplacée.

Sortie jeunes à Europa Park : plus d'enfants que le nombre initial prévu. Provocation d'un dépassement. Dans le futur, il sera important de prendre le nombre d'enfants correspondant au budget prévu.

Au sujet des pompiers, elle annonce que les budgets vont certainement exploser. M. Philippe Othenin-Girard participe ce soir à un débat sur un projet de concentration des casernes - pompiers. Le coût estimé serait de l'ordre d'une dizaine de millions de francs. Les grandes communes sont favorables pour ce projet. Meinier, Puplinge et Jussy ne sont pas du tout d'accord. A Jussy, les pompiers travaillent dans la Commune donc ils peuvent intervenir rapidement en cas de problème et ils animent diverses manifestations. Si le projet aboutit, le côté convivial disparaîtrait. Le Président mentionne que le sujet des pompiers sera abordé le 15 mai prochain en commission.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire participera à une séance ACG, le mardi 16 mai 2017. Le projet des pompiers sera évoqué. Elle conclut avec les points suivants : le bénéfice de plus de CHF 700'000.00 est la conséquence de correctifs sur les années précédentes. L'augmentation du centime additionnel est arrivée une année trop tôt.

Adoption des comptes communaux 2016. **Délibération**

Adoption des comptes
communaux 2016.
Délibération

- 5112 Proposition du Maire et des Adjoints relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité,
vu le rapport de la Commission Administration du 08 mai 2017,
vu les Articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire et de ses Adjoints,

le Conseil Municipal

Décide

Par 10 voix pour, à l'unanimité.

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 4'553'089.82 aux charges et de CHF 5'290'685.74 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 737'595.92,

3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 101'003.95 aux dépenses, les investissements nets s'élevant à CHF 101'003.95

4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 101'003.95 par l'autofinancement à raison de CHF 101'003.95 au moyen de la somme de CHF 689'030.70 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 737'595.92, l'excédent de financement s'élevant à CHF 1'325'622.67.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 737'595.92 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016,

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 20'175'993.86 qui se compose de :

Patrimoine financier (natures 10 à 13) CHF 10'031'623.75
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) CHF 10'144'370.11
Avances aux financements spéciaux (nature 18) CHF 0.00
Découvert (nature 19)

0.00

Total de l'actif CHF 20'175'993.86

et au passif un montant de CHF 20'175'993.86 qui se compose de :
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) CHF 245'746.58

Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) CHF 448'849.95

Engagements envers des entités particulières (nature 23) CHF 61'500.00

Provisions (nature 24) CHF 3'090'688.50

Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) CHF 289'578.05

Fortune nette (nature) CHF 16'039.630.78

Total du passif CHF 20'175'993.86

Les engagements hors bilan s'élèvent au 31.12.2016

Cautionnement en faveur de tiers à CHF 3'195'000.00

Engagement conditionnel CHF 800'000.00

Adoption des crédits budgétaires complémentaires 2016. Délibération

Adoption des crédits
budgétaires
complémentaires
2016. Délibération

5113 Législature 2015-2020. Délibération n° 33 - 2017

Proposition du Maire et de ses Adjoints relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la Commission Administration du 08 mai 2017, vu les Articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire et de ses adjoints,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 10 voix pour, à l'unanimité.

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de CHF 419'310.78, selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Fonctionnement de la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement. **Rapport succinct**

Fonctionnement de la
Fondation de la
Commune de Jussy
pour le Logement.
Rapport succinct

5114 Fonctionnement de la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement.

Rapport succinct :

Mme Anne-Françoise Morel, Maire donne lecture du rapport du Conseil de la Fondation qui s'est réuni six fois durant l'année écoulée. Principaux thèmes traités :

Création de 3 commissions. Désignation du bureau de comptabilité et de l'organe de révision. Lancement d'appels offres. Regroupement des archives. Les travaux de rénovation. L'approbation des comptes. Confirmation du mandat à la Bâloise Assurances. Etude sur le chauffage. Depuis le 1er mai 2017, une secrétaire-comptable a été engagée pour la Fondation. Elle s'occupera de la gestion des PV, de la comptabilité ainsi que du secrétariat à 20%. Mme Isabelle Casada déchargera aussi le secrétariat de la Mairie dans le futur. Mme Anne-Françoise Morel, Maire tient à remercier M. Jeandaniel Baud pour le rapport réalisé. C'est la première fois qu'un tel document est établi. M. le Président relève que M. Jeandaniel Baud va regrouper toutes les archives de la Fondation, celles-ci seront centralisées au même endroit. M. Olivier Sommer s'interroge sur le fonctionnement du secrétariat de la Fondation. Auparavant, Mme Anne-Françoise Morel s'occupait de la comptabilité. Un Membre de la Fondation bénévole rédigeait les procès-verbaux. Il n'y avait pas de secrétaire attitrée pour la Fondation. En effet, chacun faisait une partie du travail.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire évoque les grandes lignes du rapport de la fiduciaire :

Prêts hypothécaires & prêts. Diminution du cautionnement de la Commune de Jussy. Commente le bilan. Evoque les amortissements des bâtiments. Résultats : CHF 208'000.00 en 2016. En 2015, CHF 83'000.00.

Les dépenses sont bien gérées par les commissions techniques et les régies. Les encaissements de loyers se passent très bien. Des provisions seront attribuées pour les grands travaux. Les bâtiments seront évalués plus tard.

Elle relève que la Fondation n'a pas réalisé de grands travaux durant cet exercice.

**Adoption des comptes 2016 de la Fondation de la
Commune de Jussy pour le Logement. Résolution**

Adoption des comptes
2016 de la Fondation
de la Commune de
Jussy pour le
Logement. Résolution

5115 M. le Président atteste que la Fondation est une organisation qui se porte bien et donne lecture de la Résolution à l'Assemblée.

Législature 2015-2020. Résolution n° 34 - 2017. Séance du 08 mai 2017 :

**APPROBATION DES COMPTES 2016
DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE JUSSY POUR LE
LOGEMENT**

Conformément aux Articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984,

Vu l'Article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement du 06 janvier 1992,

Vu la présentation des comptes 2016 et leur approbation au Conseil de Fondation en date du 04 avril 2017,

Vu le rapport de la Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision S.A. à Genève, du 30 mars 2017,

sur proposition du Maire et de ses Adjoints qui préavisent favorablement ces comptes,

Le Conseil Municipal,

D E C I D E

Par 9 voix pour, à l'unanimité,

a) D'approuver les comptes 2016 de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement, s'élevant aux produits à CHF 361'996.29 et aux charges à CHF 153'051.19 laissant apparaître un excédent de recettes de CHF 208'945.10,

b) D'approuver le bilan au 31.12.2016 qui présente à l'actif et au passif un montant de CHF 23'590'994.77.

Les fonds propres de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement s'élevant au 31.12.2016 à CHF 5'429'999.62.

Comptes du GIPE à Meinier. Information

- 5116 Mme Anne-Françoise Morel, Maire présente le rapport, celui-ci a été validé pour les comptes 2016.
Résultat : CHF 130'000.00. Liquidités : CHF 560'000.00. Capital de dotation, soit capital en parts sociales : CHF 225'000.00.
Réserves : CHF 42'000.00 pour achats de matériels divers.
Taux crèche d'occupation 2016 de l'ordre de 96% en 2016. Le montant de la contribution de la Commune s'élève à CHF 302'730.00. Nous disposons de 2,5 places de libres pour la crèche. Aucune augmentation n'est prévue pour les places de crèches. Celles-ci rapportent CHF 10'000.00 par place. 17 postes à 100% pour 42 enfants. Les éducateurs sont liés par une convention collective.
Elle relève que les enfants restent jusqu'à l'âge de 2 ans à la crèche. Certains parents décident ensuite d'inscrire leur progéniture dans des écoles privées. (Notre-Dame-du Lac ou Montessori - Veigy). Pour terminer, elle ajoute que le prix facturé de la crèche dépend du revenu des parents.

Fonds Intercommunal (FI). Résolution éventuelle

Fonds Intercommunal
(FI). Résolution
éventuelle

- 5117 Aucun dossier à traiter

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapport des Présidents
de Commissions et de
l'Exécutif sur les
affaires en cours

- 5118 Finances & Administration - M. Alain Magistra :
La Commission s'est réunie le 24 avril 2017.
Les procédures administratives de travail sont sur extranet. Une formation extranet est fixée pour le secrétariat. Après ce cours, une présentation sera proposée aux Conseillers Municipaux.
La prochaine date de la Commission pour le budget aura lieu le lundi 6 novembre 2017.
- Ecoles & Affaires sociales - Mme Myriam Rivollet :
Prochaines séances : mardi 9 mai 2017 à 18h30 & mardi 24 mai 2017 à 20h00.
Mme Anne Françoise Morel, Maire souhaite qu'une majorité des Conseillers défilent lors du cortège des Promotions.
- Manifestations & Sports - Mme Catalina Kautz :
Prochaine séance : lundi 19 juin 2017 à 20h00.
Elle demande si le dernier PV a bien été distribué.
Les participants confirment l'avoir bien vu sur l'extranet. Le secrétariat va vérifier ceci.
M. Denis Chenevard, Adjoint rappelle la sortie des aînés du mercredi 17 mai 2017. Si des Conseillers souhaitent participer à cette manifestation, il est recommandé de s'inscrire auprès du secrétariat.
- Agriculture & Urbanisme - Mme Deborah Wegmuller :
Dernière séance : 14 mars 2017
9/10 jardins familiaux ont été attribués aux personnes le lundi 1er mai 2017. Portails, bacs à outils, cadenas à disposition des

utilisateurs. L'eau sera payée en fin d'année par les utilisateurs.

Un sous-compteur a été installé.

Mme Deborah Wegmüller parle du règlement qui a été réalisé par sa Commission.

Mme Myriam Rivollet se demande si les chiens sont acceptés à cet endroit.

Mme Deborah Wegmüller relève que rien n'a été écrit à ce sujet dans le contrat. Des corrections seront apportées au règlement ultérieurement.

M. Denis Chenevard, Adjoint revient sur le système d'arrosage.

Mme Deborah Wegmüller évoque la manifestation du « CLEAN-UP DAY » – SAMEDI 25 MARS 2017. Journée très sympa.

Bonne participation de la population malgré la météo peu favorable.

Prochaine Commission : lundi 29 mai 2017 à 20h00

Le dernier PV sera diffusé aux Conseillers Municipaux. Le PV a déjà été envoyé aux Membres de la Commission. Il sera disponible sur extranet le mercredi 10 mai 2017.

Bâtiments & Routes - M. Eric Grand :

Il présente un résumé de la séance du 25 avril 2017.

Les directives de travail émises par l'Exécutif sont sur extranet.

Visite de l'appartement terminé au rez de l'ancienne chapelle.

Travaux bien réalisés. Bon choix des matériaux.

Rond-Point des Grands-Bois, le budget prévu est de CHF

4'500.00. Liste travaux en cours. Ligne TPG. La Commission

souhaite que la ligne ne s'arrête pas à Monniaz. Fibre optique.

Bâtiment stand-tir. Travaux - appartement Route des Beillans 11

seront conduits par M. Denis Chenevard, Adjoint. Le devis

général sera envoyé par email aux Conseillers. Ils débiteront en

juin. Un budget estimatif de CHF 40'000.00 a été annoncé mais la

Commission souhaite que M. Denis Chenevard, Adjoint présente

un devis général. Celui-ci sera envoyé par mail suffisamment tôt

afin que la Commission puisse statuer. Une délibération sera

présentée au Conseil Municipal, le 12 juin 2017.

Giratoire Sionnet : l'Exécutif doit prendre une décision à ce sujet.

Mme Anne-Françoise Morel, Maire et M. Denis Chenevard,

Adjoint prennent la parole. Ils ne souhaitent pas engager le

personnel communal pour la réalisation de ces travaux au

giratoire. Ils vont rechercher un paysagiste qui pourra apporter ses idées.

Le Président ajoute :

Aucune décision ne sera prise avant que les Conseillers

approuvent le projet. Un pépiniériste pourrait effectuer le travail.

A voir avec l'Exécutif : un devis général sera préparé par M.

Denis Chenevard, Adjoint.

Chemin des Tattes - Magnin : la Commission désire aménager le

carrefour suite aux divers problèmes de sécurité qui se posent à cet

endroit. Le Procès-verbal a été transmis le vendredi 5 mai 2017.

Prochaine séance le 20 juin 2017 à 20h00.

Développement durable

Prochaine séance le 15 mai 2017 à 20h00

Divers

5119 Mme Anne-Françoise Morel, Maire évoque un rendez-vous avec l'exploitant de l'Auberge de la Couronne.
Elle précise qu'elle recevra plus d'informations pour la séance du mois de juin 2017.
M. Denis Chenevard, Adjoint évoque les travaux de l'appartement de l'ancienne chapelle.
Le Président donne un descriptif de l'appartement refait. Très joli et bien transformé, il possède divers arbres fruitiers dans le jardin.
Le prix de location a été fixé à CHF 2'500.00 par mois.
Le Président conclut avec divers points.
12 juin 2017 : prochain Conseil Municipal. 23 mai 2017 : séance spéciale du Conseil Municipal pour l'organisation et la mise en place des commissions. Mme Audrey Pion et M. Jean-Daniel Baud seront présents.
Mme Anne-Françoise Morel, Maire rappelle qu'il est important d'organiser cette séance avant le 12 juin 2017 (sans la participation de l'Exécutif) afin de trouver les nouveaux Présidents des Commissions.
Le Président confirme que la séance aura lieu au carnotzet, le mardi 23 mai 2017.
Il souhaite savoir si les Conseillers Municipaux sont satisfaits de la communication avec le secrétariat. (circulation des procès-verbaux et des convocations sur extranet)
Mme Deborah Wegmüller signale que le procès-verbal n'était pas sur extranet. M. René Beaud évoque la hiérarchisation des documents sur la plateforme extranet.
M. le Président aimerait faire un « briefing » lors de la séance du 23 mai 2017. Il va présenter un document sur les points positifs et négatifs d'extranet.
Mme Anne-Françoise Morel, Maire se demande si les Conseillers ne devraient pas recevoir les documents par email comme par le passé.
M. le Président estime qu'il est important de garder le système extranet qui est pratique. En effet, les Conseillers ont la possibilité de retrouver des documents archivés.
Un document « squelette » (exemple) sur l'utilisation d'extranet sera préparé pour les Conseillers Municipaux comme Mme Anne-Françoise Morel, Maire.
Mme Deborah Wegmüller aimerait obtenir la trame du PV afin de rédiger son PV après sa séance et de l'envoyer directement au secrétariat.
Mme Anne Françoise Morel, Maire n'y voit aucun inconvénient. La trame du PV sera envoyée aux Conseillers.
Mme Catalina Kautz informe que l'Association « Communes-Ecole » aura ses journées portes ouvertes du 15 au 18 mai 2017. Une invitation est à disposition pour les Conseillers.
Le Président informe que le mardi 27 juin 2017, la gym de Jussy fêtera ses 90 ans. Un apéro ainsi qu'un spectacle seront prévus pour cette manifestation.
Pour terminer, le Président formule une demande spéciale, il propose de changer les tabliers de cuisine. En effet, la Commission Manifestations pourrait prendre l'initiative de créer un logo et choisir une nouvelle couleur.
Cette idée sera discutée lors de la prochaine Commission Manifestations.

Le Président :
Eric Grand



La Vice-Présidente :
Catalina Kautz



Le Secrétaire :
René Beaud

